



## CADASTRE

**LE CADASTRE** est l'ensemble des documents qui recensent et évaluent les propriétés foncières de chaque commune. Il sert de base pour le calcul des impôts locaux.

**LE PLAN CADASTRAL** est un document graphique qui représente tout le territoire de la commune découpé en sections cadastrales (parties du territoire). L'emprise au sol des bâtiments est également représentée. Le tracé des principales voies de communication et des cours d'eau, la position des agglomérations, des hameaux, des fermes isolées, ainsi que le nom des communes limitrophes y sont indiqués. Les sections cadastrales peuvent être découpées en feuilles parcellaires et lieux-dits avec les numéros et les limites des parcelles. Le nom des propriétaires n'y figure pas.

Les plans cadastraux sont consultables gratuitement auprès des services communaux et par Internet.

	<p>CADASTRE ET PLAN CADASTRAL</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- site officiel de l'Etat « Service public » : <a href="https://www.servicepublic.fr">https://www.servicepublic.fr</a> Accueil particuliers &gt;Logement &gt;Autorisations d'urbanisme &gt;Comment consulter le cadastre ?</li><li>- site officiel de l'Etat «cadastre.gouv » : <a href="https://www.cadastre.gouv.fr">https://www.cadastre.gouv.fr</a></li><li>- site officiel de l'Etat «france-cadastre» : <a href="https://france-cadastre.fr">https://france-cadastre.fr</a></li><li>- site officiel de l'Etat «cadastre.data.gouv » :<a href="https://cadastre.data.gouv.fr/">https://cadastre.data.gouv.fr/</a></li><li>- site officiel de l'Etat « geoportail-urbanisme » : <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a></li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- service urbanisme de la mairie</li></ul>